

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE CHARLEVILLE

1940 - 1986

1431W 1 - 39

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1431W 1 – 39
Intitulé	Établissement pénitentiaire de Charleville.
Dates extrêmes globales	1940-1986
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	39 articles, 39 registres.

Contexte :

Nom du producteur	Maison d'arrêt (Charleville, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	Créée en septembre 1791, la maison d'arrêt est à l'origine une prison préventive pour y retenir ceux qui sont envoyés par mandat d'officier de police. Un arrêté du 20 octobre 1810 prévoit une maison d'arrêt dans chaque arrondissement. Y sont enfermés, dorénavant les femmes et les filles de mauvaises mœurs, les prévenus de délits ou les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, ainsi que les prévenus et les condamnés de moins de seize ans. La loi du 5 juin 1875 réforme le régime de la détention préventive et la gestion des courtes peines d'emprisonnement. Les inculpés, prévenus et accusés doivent individuellement être séparés pendant le jour et la nuit. Faute de financement, la loi n'est pas mise en œuvre.

On peut distinguer les établissements pénitentiaires en fonction des personnes qu'ils sont destinés à accueillir et des règles qui y sont appliquées : les 99 maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de leur procès, ainsi que les détenus condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans ; les 85 établissements pour peines désignent les prisons qui reçoivent les condamnés à de longues peines d'au moins deux années. Parmi ces établissements pour peine, on distingue : 25 centres de détention qui accueillent des détenus présentant les meilleures perspectives de réinsertion sociale ; 6 maisons centrales qui reçoivent les détenus les plus dangereux ; 11 centres de semi-liberté destinés à accueillir des détenus bénéficiant d'un aménagement de peine ; 43 centres pénitentiaires qui sont des établissements de grande taille abritant au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents : un centre pénitentiaire peut ainsi regrouper une maison

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE CHARLEVILLE

d'arrêt, un centre de détention et/ou une maison centrale.

En 1914, on recense 368 maisons d'arrêt contre 176 en 1939, 115 en 2011 et 99 en 2014.

Historique de la conservation des documents Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage de la maison d'arrêt de Charleville-Mézières.

Modalités et date d'entrée Versement des 8 janvier 1963 (pour le registre coté 1431W 1) et 28 avril 2003 (pour les autres registres).

Contenu et structure :

Présentation du contenu Établissement pénitentiaire de Charleville : répertoires généraux (1941-1976), registres d'écrou des maisons d'arrêt, de justice et de correction (1941-1978), registre de contrôle nominatif (1941-1944), registre des punitions (1941-1986).

Tris, éliminations réalisées Les archives ont été traitées en respect de la circulaire AD 85-2 du 4 juillet 1985 relative aux archives des établissements pénitentiaires.

Accroissements Sans objet

Mode de classement Le classement a été réalisé par typologie et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	1Y 1-5 Fonds de la préfecture concernant les établissements pénitentiaires : instructions, situation des prisons, tarifs des cantines, personnel des maisons d'arrêt, camps d'internement de Pauvres (1913-1946). 2Y 1-58 Maisons d'arrêt et de correction de Charleville, Sedan, Rocroi, Rethel et Vouziers : registres d'écrou, registres de contrôle nominatif (1875-1946). 1431W 40-57 Établissements pénitentiaires de Rethel et Sedan : registres d'écrou (1940-1957). 1050W 4-6 Maison d'arrêt de Rethel : « états nominatifs des individus entrés ou sortis pendant la journée » (1941-1945). 1792W 1-9 Maison d'arrêt de Charleville : registres de libération des détenus, d'inscription des vêtements et des objets, de contrôle nominatif, de correspondance et de personnel (1941-1986). 1793W 1 Maison d'arrêt de Rethel : registres du personnel et de libération des détenus (1945-1952). EDEPOT/CHARLEVILLE/4J 4 Détenus : listes nominatives, mouvements et transferts, évasions, grâces, libérations (an II-1919).
Bibliographie	Sans objet

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale-internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	10 mai 2019.

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE CHARLEVILLE

1431W 1	Prison tenue par les autorités allemandes : registre d'écrou. 16 juin 1940-28 août 1944
1431W 2 - 4	Répertoires généraux. 1941-1976
1431W 2	1941-1947
1431W 3	1948-1959
1431W 4	1960-1976
1431W 5 - 37	Registres d'écrou. 1941-1978
1431W 5 - 12	Maison d'arrêt [prévenus en attente de passer en correctionnelle]. 21 janvier 1941-31 décembre 1955
1431W 5	21 janvier-30 septembre 1941
1431W 6	31 mai-20 septembre 1945
1431W 7	20 septembre 1945-17 mars 1947
1431W 8	17 mars 1947-22 février 1949
1431W 9	23 février 1949-10 mai 1950
1431W 10	11 mai 1950-20 mai 1952
1431W 11	23 mai 1952-30 mars 1955
1431W 12	30 mars 1955-31 décembre 1955
1431W 13 - 16	Maison de correction [condamnations correctionnelles de moins d'un an]. 29 mai 1941-8 décembre 1955

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE CHARLEVILLE

1431W 13		29 mai 1941-17 novembre 1943
1431W 14		17 novembre 1943-12 juillet 1947
1431W 15		15 juillet 1947-29 avril 1954
1431W 16		5 mai 1954-8 décembre 1955
1431W 17	Condamnés du tribunal de simple police.	23 mars 1942-11 décembre 1955
1431W 18 - 21	Condamnés à la contrainte par corps (dettes).	13 décembre 1941-28 décembre 1955
1431W 18		13 décembre 1941-30 juillet 1949
1431W 19		10 septembre 1949-29 mars 1952
1431W 20		4 avril 1952-11 janvier 1955
1431W 21		19 janvier-28 décembre 1955
1431W 22 - 23	Détenus passagers en cours de transfert.	29 janvier 1941-9 décembre 1955
1431W 22		29 janvier 1941-11 juin 1950
1431W 23		5 juillet 1950-9 décembre 1955
1431W 24 - 25	Maison d'arrêt, de justice [accusés devant passer en cour d'assises] et de correction [classement par numéro de fiche d'écrou].	3 janvier 1956-8 juin 1960
1431W 24	N° 1-1011.	3 janvier 1956-22 février 1958
1431W 25	N° 1012-2003.	25 février 1958-8 juin 1960
1431W 26 - 37	Maison d'arrêt et de correction [classement par numéro de fiche d'écrou].	9 juin 1960-24 mai 1978

ÉTABLISSEMENT PENITENTIAIRE DE CHARLEVILLE

1431W 26	N° 2004-2625.	9 juin 1960-16 janvier 1962
1431W 27	N° 2626-3216.	16 janvier 1962-22 juin 1963
1431W 28	N° 3217-3622.	22 juin 1963-27 avril 1964
1431W 29	N° 3623-4020.	27 avril 1964-11 février 1965
1431W 30	N° 4021-4418.	12 février 1965-17 mars 1966
1431W 31	N° 4419-4813.	17 mars 1966-20 février 1967
1431W 32	N° 4814-5211.	21 février 1967-14 février 1968
1431W 33	N° 5212-6202.	14 février 1968-18 janvier 1971
1431W 34	N° 6203-6606.	19 janvier-28 décembre 1971
1431W 35	N° 6607-7005.	28 décembre 1971-16 février 1973
1431W 36	N° 7006-7397.	17 février 1973-11 décembre 1974
1431W 37	N° 7398-7724.	3 février 1975-24 mai 1978
1431W 38	Registre de contrôle nominatif.	21 janvier 1941-29 décembre 1944
1431W 39	Registre des punitions.	17 août 1941-28 octobre 1942 ; 16 janvier 1944-26 juillet 1986